



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.16
10 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 4 a) de l'ordre du jour

LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

L'ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA PROMOTION
DES DROITS DE L'HOMME

M. Alfonso-Martínez, M. Bengoa, Mme Daes, M. Eide, M. Fan Guoxiang,
M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. van Hoof,
M. Joinet, M. Kartashkin, Mme Mbonu, M. Ogurtsov, M. Oloka-Onyango,
M. Park, M. Pinheiro, M. Rodriguez-Cuadros, M. Sik Yuen, M. Sorabjee,
Mme Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota et Mme Zerrougui :
projet de résolution

2000/... Forum social

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'indivisibilité,
l'interdépendance et le caractère indissociable des droits économiques, sociaux et culturels et des
droits civils et politiques,

Rappelant aussi les rapports sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels présentés par de nombreux rapporteurs spéciaux à la Sous-Commission et à la Commission des droits de l'homme, en particulier ceux soumis par M. Danilo Türk, M. Asbjørn Eide, M. Mustapha Mehedi, M. Leandro Despouy, M. El Hadji Guissé, M. Joseph Oloka-Onyango, Mme Deepika Udagama et M. David Weissbrodt, ainsi que de nombreuses autres études importantes dans ce domaine et l'étude sur la répartition du revenu présentée par M. José Bengoa,

Prenant note des résolutions 1999/53 et 2000/17 de la Commission des droits de l'homme et de la résolution 1999/10 de la Sous-Commission sur la création d'un forum des droits économiques, sociaux et culturels, qui s'appellera Forum social,

1. Décide d'organiser à Genève pendant trois jours, avant sa session, un forum des droits économiques, sociaux et culturels, qui sera intitulé Forum social, auquel participeront 10 membres de la Sous-Commission, compte tenu d'une représentation géographique équitable et des compétences dans ce domaine;
2. Prie la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social d'approuver la tenue du Forum social;
3. Recommande à la Commission des droits de l'homme d'adopter le projet de décision ci-après :

"La Commission des droits de l'homme, prenant note de la résolution 2000/... de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme en date du ... août 2000, décide d'approuver la décision de la Sous-Commission d'organiser à Genève pendant trois jours, avant sa session, un forum des droits économiques, sociaux et culturels, qui sera intitulé Forum social, auquel participeront 10 membres de la Sous-Commission, compte tenu d'une représentation géographique équitable et des compétences dans ce domaine."
